

Arrêté Municipal

TECH 2025 / 0218

Nous, Maire de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Vu les lois et règlements en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2212.1 et L 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Novembre 1967 portant règlement de la conservation et de la surveillance des chemins départementaux,

Vu l'arrêté municipal du 19 juillet 1974 portant règlement général de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Vu la demande en date du 13 novembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la rue du Docteur sur la commune de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

ARRÊTONS CE QUI SUIT

- Article I : DU DIMANCHE 16 AU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025. 18 places de stationnement matérialisées au droit de l'établissement « Les Collines de la Seine » seront réservées pour permettre le stationnement de véhicules officiels à l'occasion de la pose de la première pierre du site de la Maison des Femmes sur la commune de SAINT AUBIN LES ELBEUF.
- Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.
- Article 3 : La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens et de garantir en tout état de cause la sécurité publique.
- Article 4 : Le pétitionnaire sera chargé de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.
- Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 13 novembre 2025

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf

- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf - METROPOLE ROUEN NORMANDIE

- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf Téléphone 02 35 81 01 84

Hôtel de Ville

CS 60015

Télécopie

Esplanade de Pattensen

Email: maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr Site Internet: www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

02 35 87 96 09

Patricia MATARD 2éme Adjoint au Maire

